

l'Orateur, qui n'est pas tout à fait celle des membres de mon parti.

Une voix: Bravo!

M. Gilbert: J'estime cependant que cette opinion doit être exprimée car, en ramenant l'âge du vote de 21 à 18 ans, on impose aux jeunes une responsabilité sociale. Il nous faut nous assurer qu'ils sont prêts à l'assumer et qu'ils ont suffisamment de maturité sociale pour voter et participer aux affaires de la collectivité.

Enfin, je veux parler des dépenses électorales. Mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin), a exposé l'attitude de mon parti sur la question des dépenses électorales et sur la nécessité de mettre en pratique les recommandations de la Commission Barbeau. Le temps est venu de prendre des mesures énergiques pour appliquer ces recommandations. A mon avis, le bill en prévoyant la réglementation aurait dû précéder celui qui est à l'étude.

J'ai lu *The Shape of Scandal*, de Richard Gwyn. L'ouvrage traite des années du début et du milieu des années 60, période que les scandales avaient rendue difficile pour le gouvernement. L'épilogue contient sur les dépenses électorales deux paragraphes que je voudrais vous lire. A la page 242, l'auteur dit:

Un seul élément de ces scandales mérite d'être retenu et c'est ce que Pearson, après la publication du rapport Dorion, a appelé l'implication sinistre et croissante du monde interlope dans la politique. Il semble que le lien soit la caisse électorale. La méthode traditionnelle dont les deux principaux partis politiques se sont procuré et ont dépensé leurs fonds a été l'objet, jusqu'ici, du secret le plus absolu.

Ce secret a rarement voilé rien de plus sinistre que le dessein bien compréhensible des entreprises commerciales de dissimuler leurs allégeances politiques à leurs clients, dont certains sont des partisans jurés du parti politique non favorisé. Néanmoins, comme l'ont démontré les scandales de l'hiver, le secret est une invitation aux abus et porte le public à penser que les abus sont d'usage.

L'importance que revêt l'argent en périodes électorales a toujours été exagérée, surtout par les organisateurs professionnels qui abordent le sujet avec la révérence d'acolytes. Les partis sous-financés, tels celui de Réal Caouette en 1962 et celui de John Diefenbaker en 1963, ont pu s'élever contre les caisses électorales, tandis que les partis sur-financés, tel celui de Pearson en 1963, courent le risque de susciter le ressentiment du public. Néanmoins, comme le disait le réaliste Israël Tarte, après la victoire de Laurier en 1896: «Les élections ne se font pas pas uniquement avec des prières.» Pendant les campagnes électorales, l'argent est un accessoire utile à la vertu, mais le système actuel de prélèvement des fonds a perdu son utilité.

• (4.30 p.m.)

La solution est passablement claire et le gouvernement du Québec l'a déjà adoptée. Il faudrait qu'une partie des dépenses électorales de tous les partis nationaux soit prélevée sur le trésor public et que ces dépenses soient assujetties à un contrôle et à un examen minutieux. Comme le *Daily Star* de Toronto le signalait, il peut sembler étrange et peu agréable, à première vue, de faire payer aux contribuables la facture des candidats politiques, mais c'est certainement mieux que de la remettre à des gens comme Lucien Rivard.

J'espère que le président du Conseil privé s'occupera sans tarder d'établir un comité des dépenses électorales. Je termine là-dessus mes commentaires sur ce bill. J'en aurai davantage à dire à l'étape du comité.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, il m'incombe de participer à ce débat sur le bill C-215, qui vise à moderniser la loi électorale canadienne et à doter le pays d'une plus grande démocratie.

La démocratie est une forme de gouvernement née après la royauté, soit à l'époque où les rois et les reines héritaient du trône par succession. Quant à la démocratie que nous connaissons, c'est celle où le peuple devient son propre roi et nomme ses représentants à l'occasion d'élections.

Lors d'une élection démocratique, tous les citoyens sont égaux. Chaque citoyen n'a qu'une voix à déposer dans la boîte de scrutin et la majorité des voix détermine quel député est élu. Il s'agit du principe: un homme, une voix. Ce principe de l'égalité et de la qualité du citoyen est à la base de la démocratie et doit être respecté par tous lors des élections.

On se demande quel est le fondement de l'obligation d'un député de faire connaître les bailleurs de fonds de sa caisse électorale. Pourquoi cette obligation ne s'étend-elle pas de la même façon aux puissants partis politiques qui possèdent des caisses électorales bien garnies? Pourquoi, dans ce domaine, laisse-t-on les puissants jouir de privilèges que l'on refuse aux petits, aux faibles, aux députés des petits partis politiques ou, encore, aux candidats indépendants qui ont toujours le droit de s'exprimer lors des élections? Pourquoi ne pas forcer les grands partis politiques à divulguer la source de financement de leurs caisses électorales? Nous posons la question le plus directement possible afin d'éviter tout malentendu.

Pourquoi les petits partis politiques sont-ils tenus de dévoiler les noms de ceux qui contribuent à leur caisse électorale, alors que les deux grands ne sont pas tenus de le faire? Pourquoi est-il possible aux grands partis de